



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 02/12/2005

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 23 novembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 6 décembre 2005

**Voeu du Conseil Municipal pour le maintien à Niort du centre de
tri postal**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE,
Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul
SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève
RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme
Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme
Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, M. Joël RENOUX,
Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE,
M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Nathalie BEGUIER.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY

Conseillers :

Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M.
Alain GARCIA, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle
CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 décembre 2005

Voeu V-20050002

centre de tri postal

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Le maintien du service public postal qui contribue à l'aménagement et au développement du territoire constitue une préoccupation constante pour tous les élus locaux.

Dans notre région des informations ont été diffusées quant à une restructuration de grande ampleur du traitement du courrier. Dans la communication qui a été faite par les dirigeants régionaux de La Poste l'accent a été mis sur des investissements considérables et sur de nouvelles plates formes industrielles de traitement ultra modernes à Poitiers et à La Rochelle. Quant aux sites actuels, parmi lesquels celui de Niort, aucune précision n'est donnée sur son évolution notamment en terme d'emplois. Il faut rappeler qu'actuellement le centre de traitement du courrier de la route d'Aiffres, à Niort, emploie un peu plus de 160 personnes.

Le Conseil Municipal de Niort rappelle son attachement au service public en général et à celui de la Poste en particulier. La présence d'un centre de tri dans notre chef lieu de Département, et dans le bassin d'emploi de la communauté d'agglomération se justifie pleinement. Les grandes mutuelles d'assurances implantées dans notre agglomération représentent une potentialité particulièrement forte dans ce domaine d'activité.

Le Conseil Municipal de Niort considère que la restructuration et la modernisation de la qualité du service rendu aux usagers de La Poste, aussi légitime soit-elle, ne doivent pas se faire au détriment des emplois.

Le Conseil Municipal de Niort déclare rester vigilant quant à l'évolution de ce projet de restructuration et s'élève fermement contre toute remise en cause des emplois existants sur le site de Niort et demande des garanties en ce qui concerne leur maintien.

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)